

Chèr-e collègue,

Vous recevez ce courrier parce que vous êtes promouvable à la hors-classe et parce que le SNES-FSU, en tant qu'organisation syndicale majoritaire, souhaite informer l'ensemble des personnels des nouvelles modalités d'accès à ce grade.

D'année en année, le SNES-FSU a fait évoluer les critères d'accès à la hors-classe, conduisant en 2017 à ce que 80% des certifiés partent à la retraite en ayant obtenu cette promotion. Ce taux masquait cependant encore des inégalités selon les disciplines, les niveaux d'enseignement, le genre, les académies ; le dernier échelon de la HC, le plus intéressant en termes de salaire, n'était atteint que par 40% des collègues au moment du départ en retraite. Le travail des élus du SNES-FSU dans l'Académie de Clermont avait permis l'élaboration d'un barème assurant l'accès à la hors-classe de quasiment tous les 11^{èmes} échelons. Mais cela n'était pas le cas dans toutes les académies.

Le décret relatif à la mise en place du PPCR affirme que désormais « la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades ». En clair, **la revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de carrière a désormais abouti !** La note de service 2018 qui cadre le nouveau barème de la HC concrétise cet acquis majeur : c'est l'aboutissement d'un combat mené depuis la création de ce grade en 1989.

Chacun de nous est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11^{ème} échelon de la classe normale et ce, quel que soit l'avis du CE, de l'IPR ou du Recteur.

Qui est promouvable chaque année ?

Les professeurs, les CPE et les PSY-EN qui comptent au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale.

Le barème national :

Le barème est composé de deux parties : l'appréciation finale du Recteur et l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018.

Appréciation du recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

L'avis du recteur restera valable pour les années suivantes pour chaque collègue non promu cette année. Les éventuelles oppositions (*elles seront très exceptionnelles*) seront revues chaque année.

La composition de ce barème minore fortement le poids des avis qui sont de plus contingentés : 10% d'avis « Excellent » – 45 % d'avis « Très satisfaisant » par échelon et par discipline avec une proportionnalité homme / femme.

L'équilibre du barème est conçu de telle façon que l'ancienneté prime dans la plage d'appel : un collègue au 10^{ème} échelon depuis trois ans, avec un avis « Excellent » ne pourra jamais passer devant un collègue au 11^{ème} échelon depuis trois. Si cette année, une forte proportion des promus est des 11^{èmes} échelons (*leur nombre est important en raison du reclassement de septembre 2017 suite au PPCR qui a réduit pour tous la durée dans l'échelon 10*), on peut s'attendre à ce qu'il y ait davantage d'échelons 10, voire 9, promus les prochaines années.

Professeurs certifiés ou agrégés, CPE et Psy-ÉN		Points
Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31 août 2018	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100
11+4	10	110
11+5	11	120
11+6	12	130
11+7	13	140
11+8	14	150
11+9 et plus	15 et plus	160



Cette nouvelle hors-classe est comparable à 4 escalators qui montent avec des vitesses différentes, mais assez proches. **Ils emmèneront tout le monde à la hors-classe** alors que très / trop longtemps, cette promotion est restée une porte fermée pour de nombreux collègues.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Cette « nouvelle » hors-classe est donc un progrès. La bataille est désormais à mener pour élargir l'accès à la classe exceptionnelle et en faire le nouveau débouché de carrière pour toutes et tous, comme l'a fait le SNES-FSU pour la hors-classe.

Situation individuelle :

L'avis Recteur a été arrêté lors de la CAPA du 3 juillet (date beaucoup trop tardive, ce que nous avons dénoncé). Les syndiqués ont reçu un mail et un courrier avec leur résultat à l'issue de celle-ci. Si vous n'êtes pas syndiqué au SNES-FSU, vous pouvez joindre sa permanence (04 73 36 01 67 - s3cle@sn.es.edu) tous les après-midis (sauf le lundi) à partir de 14 h 00.

↳ Voir verso

INFOS HORS-CLASSE : contactez le SNES-FSU, le syndicat MAJORITAIRE et EFFICACE !

A l'issue de la CAPA du 03 juillet, les syndiqués ont reçu un mail et un courrier avec leur résultat personnel.

Vous n'êtes encore pas syndiqué-e au SNES-FSU ? Vous pouvez nous joindre pour être informé-e par nos élu-e-s. Contactez la permanence (04 73 36 01 67 - s3cle@snés.edu) les après-midis (sauf le lundi) à partir de 14 h 00.

« On » m'a dit que... Vrai-Faux sur la hors-classe et le PPCR

On m'a dit que les avis que le Recteur met pour la campagne hors-classe des échelons 9 avec 2 ans d'ancienneté, 10 et 11 seront gelés à partir de cette année ? Je n'aurai donc jamais la hors-classe ???

Les avis seront gelés, c'est vrai. Mais leur poids est bien moins important que celui de l'ancienneté (voir recto). Aucun avis ne peut empêcher d'avoir la HC le moment venu, même à partir de l'an prochain quand les premiers 9^{èmes} échelons ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière rejoindront les promovables « ancienne formule » sauf en cas de formulation « à titre exceptionnel » d'une opposition à promotion (qui doit être réexaminée chaque année).

On m'a dit que je pouvais avoir « Très satisfaisant » de mon chef d'établissement et de mon IPR et seulement « Satisfaisant » du Recteur ???

Oui, c'est vrai. Le SNES-FSU a toujours dénoncé la politique de quotas : pourquoi ne peut-il y avoir que 30 % - et pas un de plus - de professeurs ou CPE ou PSY-EN « méritants » ? Ce système absurde se traduit aujourd'hui par des quotas d'avis « Excellent » (10 %) et « Très satisfaisant » (45 %) qui doivent être répartis sur les 3 échelons, en respectant les types d'établissement, le genre, les disciplines, les territoires. Autrement dit, **n'interprétez pas mal un avis « Satisfaisant » du recteur** (qui jouera un faible rôle dans l'attribution de la promotion) : ce n'est pas votre valeur professionnelle qui est mésestimée ni remise en cause, c'est simplement que vous étiez dans la « mauvaise » discipline, le « mauvais » échelon, le « mauvais » établissement, etc. au moment de la répartition des avis. Mais nous le répétons : même un avis « A consolider » n'empêchera pas d'avoir la hors-classe au plus tard au 11^{ème} échelon avec 3 ans d'ancienneté et même avant selon le nombre de promotions.

On m'a dit que le SNES-FSU avait voté « pour » le PPCR ???

Oui, c'est vrai, malgré ses insuffisances, le SNES-FSU a voté pour et se servira des premiers acquis engrangés par lui, et par lui seul, pour obtenir plus et mieux. Une porte a été gardée entrouverte, les élu-e-s du SNES-FSU feront tout pour qu'elle s'ouvre toujours plus grande, ils s'appuieront sur les acquis pour les développer et les renforcer !!!

Le PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération), c'est :

- **L'égalité de traitement** pour tous et pour toutes : quelle que soit la discipline, quelle que soit la situation de l'établissement, tous les personnels sont assurés d'être vus par l'inspecteur et d'être vus au même moment de leur carrière, contrairement à l'ancien système.
- **La fin des inspections sanctions ou du chantage à la note administrative** car vous vous êtes opposé-e à la dernière réforme en cours : aucune inspection en dehors des rendez-vous de carrière n'est censée avoir lieu sans votre accord, aucun rapport ne peut figurer dans votre dossier en dehors d'un des trois rendez-vous de carrière et le rendez-vous de carrière n'a que peu d'incidences sur votre carrière.
- **Des fins de carrière revalorisées** : le passage du 10^{ème} au 11^{ème} échelon se fait en 4 ans contre 4 ans et 6 mois au choix et 5 ans et 6 mois à l'ancienneté auparavant, un échelon supplémentaire est ajouté en fin de carrière à partir de 2021 (+ 140 euros nets par mois) et la possibilité, bien qu'encore trop réduite, d'obtenir la classe exceptionnelle.

Alors, pourquoi voter « contre » ? Certains syndicats qui se gargarisent d'avoir voté « contre » sont aussi ceux qui vous vendent une adhésion contre un suivi de votre dossier pour l'accès à la classe exceptionnelle. Finalement, pas si mal le PPCR ? D'autres, qui sont aussi ceux qui ne préparent pas les CAPA et qui n'y interviennent jamais, vous expliqueront que PPCR est la cause de tous nos maux... la cause de meilleurs traitements en débuts de carrière, oui ! De moins d'inégalités pendant la carrière, oui ! De possibles nouveaux débouchés en fin de carrière, oui ! PPCR est-il alors parfait ? Non !

Voter « pour » ne veut pas dire que nous en avons fini avec le PPCR ! Voici nos prochains combats :

- Obtenir l'avancement de tous au grand choix. Après tout, nos chefs d'établissement et nos IPR avancent tous au grand choix, sans évaluation. Cela les rend-il moins... « méritants » ?
- Faire de la classe exceptionnelle le débouché de carrière pour toutes et tous.